

Notre planète

Trimestriel, mai 2003

De la prévention des déchets au développement durable

Ma ville en parle

Parlement Citoyen : vos 5 priorités !

C'était le 15 mars dernier. A l'occasion de la journée internationale des consommateurs et dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de 3^e plan déchets, l'IBGE organisait son 1^{er} Parlement Citoyen sur la consommation durable. Ce journal vous en a parlé plusieurs fois, vous proposant de faire entendre votre voix pour sauver les ressources. Quels résultats pour ce pas vers une démocratie plus participative ?

Un foisonnement d'idées !

Quelques chiffres : au total, les 65 participants aux groupes de travail ont été à l'initiative de débats avec près de 1000 personnes. Plus de 1400 questionnaires spécifiques au Parlement ont été remplis, essentiellement par des jeunes et des professionnels de l'éducation. Le tout aboutissant à ... pas moins de 168 propositions concrètes et argumentées.



Parmi ces 168 propositions, les groupes ont sélectionné 30 motions qui ont été soumises au vote le 15 mars. Les 121 personnes ayant voté ont pu dégager 5 motions prioritaires ... et en ont rejeté 2. (La suite en page 2)

L'environnement à nouveau à la fête !

La 5^e fête de l'environnement c'est ce dimanche 1^{er} juin. Toute une journée au grand air pour découvrir une foule de choses au travers de jeux, d'animations ou de visites guidées. Un événement à ne pas manquer pour mieux comprendre notre environnement citoyen, tout en s'amusant.

Parce que l'environnement ne se limite pas à la nature, l'IBGE se devait de mettre à l'honneur toutes les facettes de ce qui compose notre environnement bruxellois : la qualité de l'air, le bruit, le compostage, l'énergie, les sols, les déchets, la forêt, etc. Autant de thèmes que cette fête vous propose de découvrir et de mieux connaître sous un angle inattendu : celui du jeu, de l'animation, de l'expérience ou tout simplement de l'interpellation.

Vous pensez que les déchets collectés séparément ne sont pas recyclés ? Profitez de l'occasion pour prendre rendez-vous avec Louis de Bruxelles-Propreté pour une future visite du centre de tri ! ... Sacs jaunes, blancs, bleus, verts, vous vous y perdez ? Louis vous aidera à vous y retrouver : le tri n'aura plus de secrets pour vous ! A quoi ressemble un compost arrivé à maturité ? Les maîtres-composteurs vous expliqueront et vous montreront du compost tout frais ! Vous avez des envies de plantations ? Des colis de plantes vertes seront distribués gratuitement. Et ... ce n'est pas tout !

Chacun pourra aussi profiter des ballades à vélo, en rollers, des visites guidées de la vallée de la Woluwe, des jeux et diverses animations prévues pour les enfants, etc. Le musée du Tram sera accessible gratuitement et des navettes entre Montgomery et le musée de Tervuren seront organisées. Bref : impossible de s'ennuyer le dimanche 1^{er} juin ! Les nombreux partenaires qui participent à la fête se sont coupés en quatre pour faire de cette journée une réussite : il ne manque plus que vous pour en profiter ! Venez donc nombreux et si possible sans voiture : les transports en commun sont à votre disposition ainsi que des parkings pour vélos, de plus, le parcours sera fléché pour cyclistes et piétons afin que chacun arrive à bon port.

En savoir plus :

Le dimanche 1^{er} juin de 10 à 18H au parc de Woluwé, plaine du tir à l'arc, entrée gratuite.
Infos au 02/775 75 75 ou sur www.ibgebim.be. Notre site Internet vous indique sur un plan comment accéder au cœur de la fête en favorisant les alternatives à la voiture : place à l'éco-mobilité !

Edito

Avec le retour de la belle saison, les activités de plein air se multiplient à nouveau et l'environnement ne sera pas en reste ! Nous le fêterons le 1^{er} juin, dans le cadre verdoyant du très beau parc de Woluwé, avec l'espoir de profiter aussi d'un soleil radieux. Autres activités « vertes » : le week-end des maîtres-composteurs des 8 et 9 juin, le retour des fêtes des enfants dans les parcs bruxellois et les visites guidées à vélo à la découverte du maillage vert ...

Et pour ne pas faillir à la tradition, « Ma ville ... Notre planète » continue de vous informer et de vous conseiller sur tous ces petits gestes à poser qui préservent notre environnement, ses ressources précieuses, bref, l'avenir de notre belle planète. Choisissez parmi tous ces conseils et informations les quelques gestes les plus adaptés à votre mode de vie. Et... en route vers l'éco-citoyenneté : les enfants aussi sont concernés (voir jeu dans la rubrique « Le coin de enfants ») !

Sommaire

- **Moins de papier pour vous informer : l'IBGE y travaille**
Page : 2
- **Irremplaçable la tartine maison !**
Page : 2
- **L'évier n'est pas une poubelle**
Page : 3
- **Week-end découverte chez les maîtres-composteurs**
Page : 3
- **Dire non à la pub c'est ...**
Page : 4
- **Eviter les pics de pollution en été**
Page : 4
- **Les ampoules économiques : une idée lumineuse**
Page : 5
- **Les phosphates dans les lessives, c'est fini**
Page : 5
- **Pour une roue libre et solidaire**
Page : 5
- **L'avis des enseignants sur la rentrée écologique**
Page : 6
- **Le coin des enfants**
Page : 6



Parlement Citoyen : les 5 priorités bruxelloises ! (suite de la page 1)

Tout d'abord les moyens financiers, le nerf de la guerre ! Les participants ont largement plébiscité un budget en concordance avec les objectifs et propositions du projet de plan déchets. Le budget du projet de plan était en effet jugé faible en regard du défi que représente la promotion d'une consommation plus durable.

Autre souci prioritaire : augmenter la durabilité des électroménagers, notamment par la prolongation de la durée de garantie légale, mais aussi par une meilleure information sur l'entretien et les petites réparations.



Il y a également unanimité sur l'importance à accorder à l'éducation des jeunes : la motion proposant d'élargir l'éducation à l'environnement à tous les cycles scolaires (et non plus uniquement au primaire comme actuellement) a été jugée prioritaire.

Quant aux bureaux, il a été déclaré essentiel de promouvoir les achats écologiques dans toutes les administrations situées à Bruxelles.

Dernière des 5 priorités, la sensibilisation ! Mais pas n'importe comment : il s'agit de sensibiliser tous les acteurs (écoles, ménages, bureaux) via des animateurs de terrain formés. Cette information de proximité correspond en effet, beaucoup mieux que des brochures, aux attentes des citoyens et surtout aux plus jeunes d'entre eux.

Quelle perspective pour ces priorités ?

L'idée de ce Parlement était d'élargir le processus à des citoyens qui ne participent pas traditionnellement à ce genre d'enquête publique. C'est le cas des jeunes notamment. Toutes les idées dégagées lors de ce Parlement sont intégrées dans l'enquête publique du plan déchets au même titre que les avis et questionnaires reçus par ailleurs. Mais l'IBGE insistera plus spécialement pour que les priorités soient intégrées dans le plan définitif.

Bientôt un nouveau plan déchets

Vous avez été nombreux à réagir au questionnaire de l'enquête publique sur le projet de 3^e plan déchets. Merci à tous : dès le prochain numéro, après approbation du plan définitif par le Gouvernement, nous vous informerons plus en détails du contenu de ce plan et des modifications qui y ont été apportées, grâce à votre participation.

Un manifeste et une journée européenne de la consommation durable

Le Parlement Citoyen s'est aussi déroulé le 14 mars 2003, sous la forme d'une journée européenne. Cette journée s'est clôturée par la présentation d'un manifeste plaidant à la fois pour une politique intégrée « consommation et environnement » et pour l'organisation d'une journée européenne de la consommation durable, le 15 mars 2004, dans le cadre de la journée internationale des droits des consommateurs. Rendez-vous l'an prochain pour connaître et participer aux actions qui seront réalisées.

Moins de papier pour vous informer : l'IBGE y travaille !

Notre site Internet change de peau www.ibgebim.be

Aller chercher l'information n'est pas toujours chose simple car on ne sait pas nécessairement à qui s'adresser. En matière d'environnement désormais, vous devriez trouver bon nombre de réponses à vos questions sur notre nouveau site Internet entièrement revu : nouveau graphisme, nouveau contenu !

Vous y trouverez plus d'informations, des documents à télécharger et de nombreux liens pour poursuivre vos recherches. Un site qui évoluera pour suivre l'actualité environnementale de la Région et pour proposer des services en ligne (formulaires de plaintes, commande de brochures, inscriptions aux colloques, etc.). N'hésitez pas à le visiter et à nous donner votre avis car c'est avant tout votre outil d'information.

Contact : webmaster@ibgebim.be



Votre journal en version électronique : appel aux candidats !

Qui dit Internet dit nouvelles technologies ... et trop souvent aussi consommation de papier galopante ! C'est en tous cas la tendance depuis l'avènement de l'Internet et du courriel surtout : on imprime trop vite ou trop facilement. Or, les supports d'information virtuels devraient permettre une diminution de la consommation de papier (et donc moins de ressources utilisées, moins de dépenses et moins de déchets produits !). Le comportement de l'utilisateur est sur ce point capital.

C'est pourquoi nous vous proposons, à la demande d'ailleurs de certains lecteurs, de lancer une version électronique de ce journal, d'abord sous forme de test. Si le test est positif, nous généraliserons alors ce service pour tous les lecteurs qui le souhaitent. Pour lancer le test, nous sommes à la recherche de candidats qui devront nous permettre de concevoir une version lisible agréablement sur écran (si chacun imprime chez soi, l'opération n'a pas de sens).

Vous voulez vous porter candidat ? Envoyez-nous votre adresse courriel, nous vous contacterons au plus vite pour les modalités pratiques de votre participation. Il s'agira essentiellement de répondre à un bref questionnaire technique sur le type de connexion dont vous disposez et de nous faire part de votre avis sur la version électronique du journal que nous vous enverrons.

Nous savons que tout le monde ne dispose pas d'un accès à Internet, sans compter tout ceux qui préfèrent lire sur papier ! « Ma ville ... Notre planète » sera donc toujours disponible sur papier (imprimé sur papier recyclé avec encres végétales) et envoyé par courrier (sans emballage).

En savoir plus :

Test e-journal : portez-vous candidat en nous envoyant un courriel sur ecocons@ibgebim.be (merci d'indiquer votre nom et prénom, en plus de la mention « test e-journal »)

Irremplaçable, la tartine « maison » !

Dame tartine n'aurait-elle plus la cote auprès de nos enfants ? C'est ce que tentent de démontrer les publicités vantant une autre forme de collation : les lunchables (c'est tellement plus « fun ») ! Les parents qui osent encore offrir de simples tartines comme repas de midi sont présentés comme bien ringards ! Et pourtant, remplacer les tartines au profit des lunchables n'est pas du tout favorable au consommateur (en terme de prix et d'aspect nutritif) ni à l'environnement (beaucoup plus de déchets) : comparaison !

Le lunchable coûte 3 fois plus cher qu'une tartine traditionnelle et génère 5 fois plus de déchets (emballage) qui sont constitués de matériaux non-recyclables (film, coque et ravier en plastique).

Au niveau alimentaire : peu de choix dans le cas du lunchable (jambon-fromage) alors que la tartine offre des centaines de possibilités pour satisfaire tous les goûts, colorants et conservateurs en moins !



La comparaison tartine/lunchable expliquée aux enfants lors de l'exposition « Planète à vivre ou à jeter »

L'évier n'est pas une poubelle !

Fond de White Spirit, reste de soupe, peintures, lait périmé, huile de friture, solvants, produits d'entretien, etc. autant de liquides de toutes natures dont il faut bien se débarrasser. Si certains peuvent être jetés à l'évier, d'autres sont considérés comme des déchets dangereux, car toxiques et doivent être jetés dans la poubelle adéquate. Lumières.

Le cheminement des eaux usées

Une fois un liquide versé dans l'évier ... on ne sait plus très bien ce qu'il en advient. A Bruxelles, 95 % de la population est reliée au réseau d'égouts. La plus grande partie des liquides rejoint donc les égouts (il y en a des kilomètres !) pour terminer son voyage dans un collecteur. Il s'agit d'une sorte d'immense citerne qui recueille également les eaux de pluies venant des toitures et des routes. Ensuite, direction la station d'épuration ou ... la Senne.

Il n'y pas si longtemps, quelques années à peine, toutes les eaux usées du million d'habitants que compte la Région Bruxelloise étaient rejetées telles quelles, directement dans la Senne, qui se déverse à son tour dans l'Escaut puis dans la mer... Vers 1850, il a fallu vouter la Senne et ses affluents. En cause : l'hygiène (odeurs et maladies) mais aussi les inondations. Heureusement, aujourd'hui, des travaux destinés à permettre l'épuration des eaux usées sont en cours. Une première station d'épuration située au sud de la ville, traite actuellement les eaux de 360 000 équivalents-habitants. Une seconde station d'épuration, bien plus grande, située au nord de la ville, traitera les eaux de 1 100 000 équivalents-habitants à partir de 2005.

Les liquides dangereux aux coins verts



Si l'eau est épurée, doit-on encore être attentif à ce que l'on jette à l'évier ? Oui, c'est capital. Car le système d'épuration fonctionne avec des bactéries qui font une partie du travail de « nettoyage » de toutes ces eaux polluées. Si elles doivent digérer des produits dangereux, elles sont empoisonnées, meurent et l'épuration ne se fait plus. De plus, les égouts ne sont pas hermétiques. Une partie de l'eau ruisselle ainsi à travers les murs des égouts et se retrouve directement dans les nappes souterraines. Certains solvants percolent facilement de cette manière : ce sont notamment ceux que l'on utilise dans le secteur du nettoyage à sec. Il est donc vraiment important de polluer le moins possible l'eau que l'on rejette à l'évier.

Quels sont ces produits dangereux ? Restes de peintures, solvants, White Spirit usagé, huile de vidange, produits de débouchage de tuyauteries, ... Ils doivent être éliminés via les coins verts (0800/9 81 81). Les huiles de fritures non plus ne peuvent pas être jetées à l'évier, elles risquent de

boucher vos tuyauteries et obstruent les égouts. Le mieux est de laisser l'huile refroidir, elle durcira et vous pourrez la jeter dans le sac blanc. Si elle reste liquide, vous pouvez toujours la transvaser dans une bouteille vide que vous jetez ensuite à la poubelle (sac blanc).

Et les autres ?

Tout liquide résultant d'un usage domestique de l'eau (hygiène corporelle, cuisine, nettoyage, ...) peut être jeté à l'évier et notamment les liquides organiques en petite quantité (soupe, jus de fruits, lait, café, thé, vin, etc.). Le vinaigre (de vin ou d'alcool) est également un produit naturel que l'on peut éliminer à l'évier.



Les broyeurs d'évier sont interdits

La législation interdit l'usage de broyeurs car ils perturbent le système d'épuration. Ils permettent de hacher menu les épluchures de légumes, fruits etc. et occasionnent un apport organique dans l'eau qui engendre une véritable explosion de bactéries. Celles-ci sont tellement nombreuses qu'elles consomment tout l'oxygène présent dans l'eau et donc tuent toute possibilité de vie (faune et flore), c'est ce qu'on appelle l'eutrophisation. De plus, ces déchets organiques broyés se déposent par décantation et obstruent les égouts. Le mieux est de les composter avec vos déchets de jardin et si vous n'avez pas de jardin, de les jeter à la poubelle.

En savoir plus :

Sympa et très étonnante la visite du musée des égouts (vous êtes d'office accompagné d'un guide). Pavillon d'Octroi de la Porte d'Anderlecht - 1000 Bruxelles - Tél. : 02. 513 85 87. Fermé les samedi, dimanche et jours fériés - www.brusselstourism.com

Où apporter vos liquides dangereux ? Demandez la liste des coins verts de Bruxelles-Propreté au 0800/9 81 81 ou surfez sur www.bruxelles-proprete.be. Service gratuit pour les particuliers.

Eviter l'usage de produits dangereux ? C'est encore la meilleure solution, nous y reviendrons dans de prochains numéros.

Week-end découverte chez les maîtres-composteurs

Venez découvrir le compostage sous toutes ses formes les 7 et 8 juin prochains ! Ce rendez-vous toujours très convivial est l'occasion unique d'apprendre les techniques de compostage, en même temps qu'une ballade originale et inédite en famille. Vous y découvrirez des jardins, petits ou grands, structurés ou foisonnants, parfois étonnants, toujours inattendus : à ne pas manquer !

Des jardins... et des papas à fêter !



Le temps de ce week-end, plus d'une trentaine de jardins seront à nouveau ouverts au public. Dans une ambiance familiale, accueillis par les maîtres-composteurs, vous récolterez, sur le vif, leurs conseils avisés. Vous assisterez à des démonstrations : une manière agréable et originale de découvrir les attraits et la facilité du compostage, tout en visitant Bruxelles autrement.

Comme cette année le week-end découverte est aussi celui de la fête des pères : les enfants repartiront avec un cadeau pour fêter leur papa ... juste après avoir découvert les trucs et astuces du compostage.

En savoir plus :

La liste des jardins participant à l'action sera disponible dès le 15 mai au Service Info-Environnement (02/775 75 75) ou sur le site internet de l'IBGE : www.ibgebim.be rubrique actualité/agenda. La participation à ce week-end est ouverte à tous et gratuite.

En complément au compostage à domicile, rappelons que Bruxelles-Propreté a relancé, le 13 avril dernier, l'organisation de collectes saisonnières de déchets de jardin (pour l'excédent de vos tailles de haies, ou tontes de pelouses...), soit en porte-à-porte (dans 8 communes : Woluwé-St-Lambert, Woluwé-St-Pierre, Jette, Ganshoren, Berchem-Ste-Agathe, Uccle, Auderghem et Watermael-Boitsfort, soit en points d'apports volontaires, dans les autres communes. Infos pratiques : 0800/9 81 81 ou www.bruxelles-proprete.be

Vous voulez devenir maître-composteur ?



Pour ceux qui souhaitent améliorer leur pratique du compostage mais aussi faire partager leurs connaissances en vue d'inciter davantage d'habitants à composter chez eux, l'IBGE offre la possibilité de suivre gratuitement une formation pour devenir maître-composteur. Cette formation se déroule en 7 séances de ± 3 heures chacune, abordant tous les aspects liés au

compostage : connaissances théoriques, apprentissage pratique, prise de parole en public et animation de séances d'information. Ceux qui auront été formés intégreront le réseau de maîtres-composteurs. Ils sont actuellement plus de 230 bénévoles, qui sensibilisent les Bruxellois au compostage, via des actions comme le week-end découverte par exemple. Cette formation est prévue pour septembre/octobre 2003. Vous aussi vous voulez participer à l'amélioration de l'environnement à Bruxelles ? Contactez dès maintenant Inter-Compost au 02/218.75.95 (Catherine Maréchal).

Pour plus d'information

Service Info-Environnement de l'IBGE

02.775.75.75

info@ibgebim.be - www.ibgebim.be

Dire non à la pub c'est

Apposer un autocollant

Les plus anciens abonnés à ce journal connaissent déjà l'autocollant que l'IBGE a créé en 1999 et qui permet de refuser publicités et/ou presse gratuite qui inondent les boîtes aux lettres. Il est maintenant présent sur plus de 50.000 boîtes bruxelloises. Pour tous ceux qui ne le connaissent pas encore, une nouvelle action de promotion est organisée cet été. Mettre sa boîte aux lettres au régime, c'est facile, gratuit et bon pour l'environnement ! Bien entendu, limiter l'envahissement publicitaire qui pousse à la surconsommation peut se faire par bien d'autres actions ou comportements. Ce vaste sujet fera l'objet d'articles dans les numéros à venir.

Eviter les gaspillages de papier

Cet autocollant a été réalisé avec pour objectif de diminuer les quantités de papier à jeter. Il s'agit de permettre à toute personne qui ne s'intéresse pas aux publicités et/ou à la presse gratuite de pouvoir les refuser. A ce jour, avec les 11% de ménages qui utilisent l'autocollant on estime avoir « sauvé » 1800 tonnes de papier. Cela veut donc dire aussi 1800 tonnes qui n'ont pas été fabriquées, imprimées, transportées, etc. Autant d'activités en amont qui ont aussi leurs impacts sur l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles.

Faire respecter son choix

Le distributeur est tenu légalement de respecter votre choix. Mais attention, l'autocollant ne porte pas sur les informations officielles (communales, régionales, fédérales) ni sur les documents électoraux. Que faire lorsque vous recevez une publicité alors que vous avez clairement indiqué ne pas en vouloir ? La Division Inspectorat de l'IBGE dispose d'un service chargé de traiter les plaintes. En 2002, nous en avons reçu une centaine.

Porter plainte se fait par écrit au moyen d'un formulaire particulier. La Division Inspectorat étudie les plaintes afin de déterminer quel distributeur est en cause. Dans un premier temps, le distributeur est averti par courrier ainsi que son client (l'auteur de la publicité) et ce, pour l'inciter aussi à faire pression sur le distributeur afin que le personnel de terrain soit correctement informé de la façon dont la distribution doit être effectuée. Si d'autres plaintes arrivent concernant le même distributeur (récidive), la procédure d'amende administrative est lancée. Cette procédure demande énormément de temps avant d'aboutir, et des preuves irréfutables (difficiles à fournir dans ce cas, puisqu'il faut un flagrant délit). C'est pourquoi l'IBGE dialogue d'abord avec les parties concernées ou fait pression via les clients des distributeurs. Cette démarche a porté ses fruits cette année : certains clients ont inscrit le respect de l'autocollant dans les clauses du contrat qui les lie avec le distributeur.

Au-delà de la démarche répressive, le dialogue peut faire changer rapidement la situation. Bien souvent, le personnel chargé de la distribution, pressé par le temps, mal informé ou chargé d'un nouveau quartier glisse involontairement les paquets là où il ne faut pas. Aussi, nous encourageons les personnes qui ont l'opportunité de rencontrer le distributeur à lui faire gentiment la remarque s'il remplit des boîtes aux lettres qui ne devraient pas l'être.

En savoir plus :

L'autocollant est gratuit et disponible au service Info-Environnement de l'IBGE ainsi que dans notre guichet des Halles St-Géry (place St-Géry – 1000 Bruxelles). Si vous souhaitez porter plainte, demandez le formulaire « action autocollant » au Service Info-Environnement au 02/775 75 75. Le formulaire sera téléchargeable sur notre site Internet à partir du 1^{er} juillet www.ibgebim.be rubrique ménages/eco-logis/éviter les gaspillages.

Pour toute publicité qui vous choque vous pouvez porter plainte auprès du Jury d'Ethique Publicitaire (le JEP) - Avenue Louise 120 Bte 5 -1050 BRUXELLES- Tel : 02/502.70.70- info@jepbelgium.be ou surfer sur leur site : www.jepbelgium.be

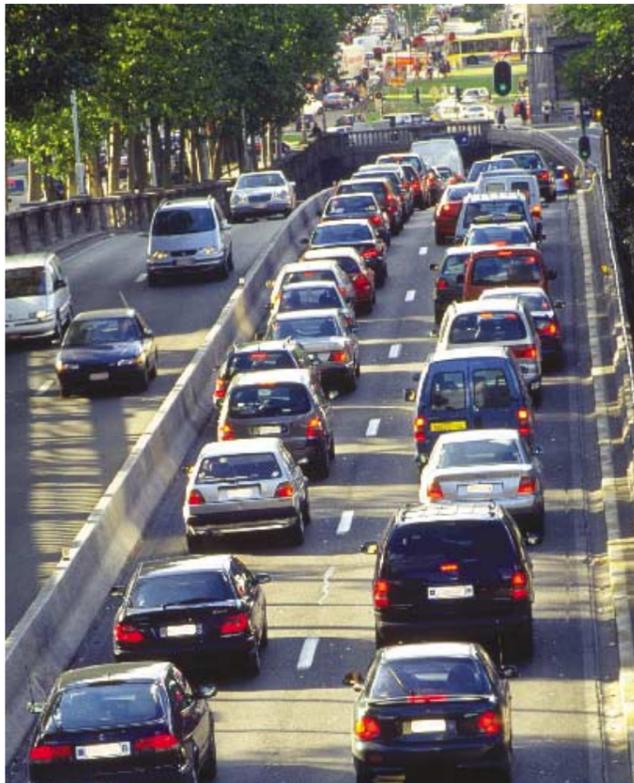
Une autre façon dynamique de lutter contre la pub ? Dénoncer, débattre : visitez le site de l'asbl RAP (Résistance à l'Agression Publicitaire) <http://home.tiscali.be/RAP-Belgique> ou le site français : <http://www.antipub.net>

Eviter les pics de pollution en été

Notre air ambiant en ville n'est pas totalement pur. Cela n'existe d'ailleurs nulle part, simplement parce que l'air que l'on respire se compose de gaz différents et autres particules présents en plus ou moins grandes quantités. Lorsqu'il y a des intrus (des polluants) l'air est toujours respirable tant que les normes strictes édictées par des organismes internationaux ne sont pas dépassées. Or, il arrive en été (et en hiver aussi) qu'il y ait des pics de pollution, les normes sont dépassées, la population doit être avertie.

Des pics de pollution ?

Un épisode ou pic de pollution est une période pendant laquelle la concentration d'un ou plusieurs polluants dans l'air ambiant est particulièrement élevée. Phénomène lié surtout aux quantités émises par les sources de pollution, les pics dépendent aussi des conditions météo. Celles-ci peuvent favoriser la dispersion des polluants ou au contraire les concentrer localement.



En été : trop d'ozone

L'ozone est un gaz à la fois toxique et bénéfique aux êtres humains ; un paradoxe qui s'explique...

Il y a l'ozone qui nous protège des rayons nocifs du soleil (les ultraviolets) : on le retrouve dans la stratosphère (située à 20 km d'altitude) et il constitue la fameuse « couche d'ozone ».

L'ozone qui pollue, on le retrouve dans l'air que nous respirons (dans la couche d'atmosphère appelée troposphère). Et l'on s'en passerait bien, car en cas de forte concentration (lors d'un pic), il peut provoquer des irritations des yeux, du nez, de la gorge, des inflammations pulmonaires, etc. Cet ozone abîme aussi les végétaux, diminue le rendement des cultures agricoles, etc.

D'où vient-il ?

L'ozone qui nous empêche de respirer n'existe pas tel quel dans l'air, il se forme sous l'influence d'une forte chaleur et du rayonnement solaire, à partir de polluants émis par la circulation automobile.

« Les alertes ozone »

En été, le seuil de protection de la santé est quelques fois dépassé. Dans ce cas, des « alertes d'ozone » sont lancées par les autorités via les médias. Lors de ces alertes, il est conseillé aux personnes les plus sensibles comme les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes respiratoires, de limiter leurs activités extérieures. Mais il arrive aussi que des personnes en bonne santé soient incommodées lors d'efforts physiques très intenses en plein air (jogging par exemple).

Moins de pollution ambiante, moins de pics

Pour éviter l'apparition des pics de pollution, c'est au quotidien que l'on doit agir. L'enjeu c'est de diminuer toute émission de polluants qui, lors de conditions météo particulières, se retrouvent en concentration élevée dans l'air avec leurs conséquences néfastes tant pour notre santé que pour notre environnement. Que faire ? Principalement, utiliser moins souvent la voiture. Pourquoi ne pas ressortir le vélo du garage (ou la trottinette, le skate-board, les rollers, ...) pour aller à l'école, aux activités sportives, au ciné, etc. ? Sans oublier les transports en commun et la marche à pied !

D'autres gestes qui aident en cas de pics : ne pas utiliser de matériel fonctionnant à l'essence (tondeuse, broyeurs par ex.), diminuer sa vitesse de conduite, renoncer à l'usage de sa voiture si elle a plus de 11 ans et éviter l'usage d'aérosols et de produits à base de solvants (colles, peintures, vernis, ...)

En savoir plus :

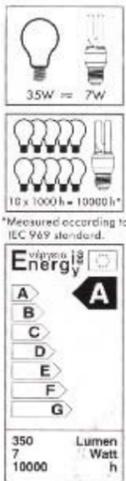
Sur l'indice général de la qualité de l'air en Région bruxelloise, vous pouvez consulter le pollumètre de l'IBGE par téléphone (02 / 775 75 99) ou sur Internet (www.ibgebim.be).

Quels comportements écologiques au quotidien ? « Pour une meilleure qualité de l'air à Bruxelles : 1000 solutions et la vôtre »

Dépliant « Comment éviter les pics saisonniers de pollution atmosphérique » ?

Les ampoules économiques : une idée lumineuse !

Comment faire les bons choix en matière d'éclairage du logement dans le souci de préserver l'environnement ? Voici quelques informations indispensables sur les qualités et avantages des ampoules dites « économiques » qui existent maintenant depuis plus de 10 ans. Car des économies, chacun pourra en réaliser : 9% à 15% de votre facture d'électricité concerne en effet le poste « éclairage ».



Comment les reconnaître ?

Le mieux est de se fier à l'étiquetage : la signalisation énergétique existe aussi pour les ampoules. Au dos de l'emballage vous trouverez donc (comme pour les frigos par exemple) la classe d'énergie à laquelle appartient l'ampoule (A, B, C, D, etc.) « A » étant la catégorie la moins gourmande en énergie. Ces informations se retrouvent sur les emballages de toutes les ampoules (classique, halogène, néons, ...).

Une ampoule économique sera ainsi d'office de classe A ou B.

Quels sont leurs avantages ?

Longue vie ...

Une ampoule classique a une durée de vie d'environ 1000 heures. En prenant l'hypothèse d'une utilisation moyenne de 3 heures d'éclairage par jour, l'ampoule classique tiendra environ 1 an (3 heures x 365 jours). Avec une durée de vie qui varie entre 10 000 et 15 000 heures, votre ampoule économique ne vous lâchera pas avant 10 ans !

Basse consommation d'énergie, économie financière



Pour une même intensité lumineuse les ampoules économiques consomment 4 à 5 fois moins d'énergie qu'une ampoule classique (à incandescence). Les ampoules économiques sont plus chères à l'achat que les autres et la différence de prix peut sembler importante. Pourtant cet investissement de départ en vaut vraiment la peine puisqu'il permet de diminuer la facture d'électricité. Concrètement, si vous remplacez une ampoule classique de 60 watts par une ampoule économique de 11 watts (qui offre la même intensité lumineuse) vous

économiserez une moyenne de 7.7 euros par an, soit plus de 95 euros sur la durée de vie de l'ampoule économique (de quoi en acheter quelques-unes pour équiper d'autres lampes et multiplier ainsi ces économies !).

Moins de déchets

Cette longue durée de vie signifie aussi beaucoup moins de déchets, non seulement l'ampoule en elle-même, mais aussi son emballage. Ainsi une ampoule classique de 60 watts génère quatre fois plus de déchets par an qu'une ampoule économique de même intensité lumineuse (en l'occurrence 11 watts).

Un climat préservé

Consommer moins d'énergie, c'est bien pour le portefeuille mais aussi pour la planète et le climat en particulier. La production d'énergie est notamment source de CO₂, un des principaux gaz à effet de serre. La Belgique s'est engagée à diminuer ses émissions de CO₂ de 7,5% d'ici 2012. Vos gestes quotidiens peuvent y contribuer !

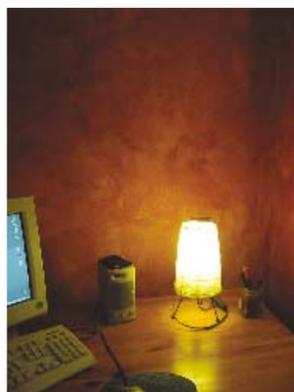
Bien utiliser les ampoules économiques

Un peu de patience avant que la lumière ne soit ! Les ampoules économiques ne conviennent pas pour certains types d'éclairage et cela est dû à leur fonctionnement technique : elles ont besoin d'un temps de « pré-chauffage ». Ne les placez pas dans un couloir par exemple ou tout autre lieu où l'on ne fait que passer : vous ne verrez pas où vous mettez les pieds !

Pour des pièces où l'on reste longtemps

Les allumages/éteignages fréquents raccourcissent la durée de vie de ces ampoules. C'est pourquoi il est préférable de les placer dans des pièces où l'éclairage est nécessaire durant un minimum de 3 heures d'affilée. Cela concerne par exemple le salon, la salle à manger, ... Dans les autres pièces de la maison, avec des ampoules classiques, on veillera à éteindre systématiquement dès que l'on quitte la pièce (chambre, wc, salle de bain).

Une lumière froide ?



La lumière d'une ampoule économique n'est pas aussi chaude que celle d'une ampoule classique (à incandescence) ou d'une ampoule halogène. Le type de lumière produit se rapproche de ce qu'un néon donne. Cependant, ces dernières années les fabricants ont fait de grands efforts pour améliorer cela. Celles que l'on trouve aujourd'hui en forme d'ampoule classique (type globe) donnent justement une lumière plus chaude. Le tube fluorescent y est recouvert par un deuxième verre, souvent teinté. Cette solution joue légèrement en défaveur de la consommation électrique puisqu'il faudra quelques watts en plus pour la même intensité lumineuse que celle produite par une ampoule sans ce « globe ». Et si vous êtes très maniaque sur le rendu lumineux, pensez aux abat-jours particulièrement adaptés pour les éclairages indirects !

Ampoule cassée, où la jeter ?

Les ampoules classiques se jettent simplement à la poubelle (dans le sac blanc) ainsi que les ampoules halogènes. Par contre les ampoules économiques (tout comme les tubes néons) sont des déchets chimiques et doivent être déposés aux coins verts (0800/9 81 81 ou www.bruxelles-propre.be)

En savoir plus :

L'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable a rédigé un dossier complet sur le sujet, il est consultable sur Internet : www.observ.org

Vous voulez calculer l'économie réalisée grâce aux ampoules économiques ? http://www.electrabel.be/homepage/myhome/index_FR.asp rubrique « économies d'énergie » puis « ampoules économiques »

Pour une roue libre et solidaire

Depuis l'été 2000, « Les Ateliers de la rue Voot » réparent des vélos à destination d'un public économiquement fragilisé. L'association récupère des vélos anciens que les propriétaires leur confient. Les techniciens de l'association les remettent en parfait ordre de fonctionnement. Les vélos réparés sont ensuite proposés à différentes associations oeuvrant dans le domaine de l'aide sociale. C'est ainsi que de nombreuses personnes défavorisées peuvent disposer d'un moyen de déplacement économique, facile, pratique et, qui plus est, en regain d'image dans notre société. Allier solidarité et mobilité est le but de l'opération. Toute association d'aide aux personnes peut directement prendre contact avec les « Ateliers de la rue Voot » pour préciser les besoins de son public. L'association ne donne pas directement à des particuliers. Si vous êtes membre d'une association et que vos compétences le permettent, les « Ateliers de la rue Voot » peuvent vous fournir directement des vélos à réparer par vos soins au profit de votre projet social.

En savoir plus :

Les Ateliers de la rue Voot – 91, rue Voot – 1200 Bruxelles – 02/762.48.93 - personne de contact : Dominique Baecke - courriel : velo.voot@easynet.be

Visitez les parcs à vélo !

L'asbl Pro-Vélo offre un service de location de vélos dans 3 parcs bruxellois durant la belle saison qui a commencé cette année le 13 avril dernier. Les parcs concernés sont celui de Woluwé, celui du Roi Baudouin et enfin, le Bois de la Cambre. Les locations de vélos sont possible chaque dimanche durant les mois d'avril, mai et octobre et les samedis et dimanches de juin à septembre. Et en plus des locations, Pro-Vélo assure des visites guidées du maillage vert à Bruxelles au départ de ces trois parcs !

Infos pratiques : On peut louer les vélos à partir de 12H00, les départs des visites guidées quant à eux, démarrent à 14H00 (être sur place 15 min avant) et coûtent 8 euros (réduction pour enfants, pensionnés, etc.). Pour en savoir plus, contactez Pro-Vélo : 02/502 73 55 - www.provelo.org

Les phosphates dans les lessives, c'est fini !

Une législation toute récente (Arrêté royal paru le 25 février 2003) interdit désormais que les produits lessiviels à usage domestique contiennent des phosphates. Cette interdiction entre en vigueur dès maintenant et doit être définitive à partir du 1^{er} janvier 2004. D'ici là, dès juillet de cette année les fabricants et importateurs ne peuvent plus livrer aux distributeurs (grandes surfaces et détaillants) des produits lessiviels contenant des phosphates. Pour rappel, les phosphates sont responsables pour une bonne part de l'eutrophisation des cours d'eau (multiplication d'algues qui engendrent une très forte diminution de l'oxygène dans l'eau avec pour conséquence principale la disparition progressive de la vie aquatique).

Nous vous avons toujours conseillé d'utiliser des poudres à lessiver concentrées et sans phosphate de manière à préserver au mieux notre environnement. Reste donc maintenant à vérifier que le produit que vous utilisez est bien concentré (de préférence en poudre, sinon, en liquide) et que vous le dosez correctement selon les indications fournies sur l'emballage (inutile d'en rajouter, le linge n'en sera pas plus propre !).

L'avis des enseignants sur la rentrée des classes écologique

L'IBGE a mené une enquête en octobre 2002 pour connaître la réaction des enseignants et directeurs d'école concernant la campagne « Je suis en classe verte toute l'année ». Nous avons reçu 350 réponses et de la sorte, une mine d'informations pour mieux faire évoluer cette action en partenariat avec le corps enseignant. En voici les principaux enseignements et les perspectives de la rentrée scolaire écologique 2003.

La campagne « Je suis en classe verte toute l'année » vous connaissez : en tant que parents, enseignant, directeur d'école, enfant et bien entendu commerçant, les acteurs incontournables que vous êtes en ce domaine sont chaque année sollicités pour participer à cette campagne depuis maintenant 3 ans. Logique que vous soyez de plus en plus nombreux à privilégier le matériel scolaire écologique.

RYC et ses conseils sont bien connus des enseignants

Plus spécifiquement côté scolaire, l'action est connue à plus de 80%. Une excellente notoriété qui fait que la campagne reçoit un très bon accueil ; le sujet interpelle (on en parle avec les élèves ou en réunion de concertation entre profs), les dépliants et les affiches sont largement diffusés.

L'objectif fixé était d'ajouter des critères écologiques dans la liste de fournitures scolaires. Pas si simple quand on souhaite laisser le choix aux parents pour conserver au rôle éducatif de l'école, la première place.

Et pour l'année prochaine ?

Pour faire mieux et aider les enseignants dans leur tâche éducative, un projet pédagogique plus global accompagné d'outils doit être élaboré. L'idée étant que les enfants soient effectivement « en classe verte toute l'année » ! L'IBGE y travaille dès maintenant, un nouvel outil devrait être proposé en septembre 2003, les écoles seront tenues informées par un mailing.



Si vous n'êtes pas encore abonné ...



Je souhaite recevoir gratuitement " Ma Ville ... Notre planète "

Complétez ce bon et renvoyez-le à l'IBGE - Gulledele 100 - 1200 Bruxelles ou rendez-vous sur le site internet de l'IBGE (www.ibgebim.be) afin de le remplir on line ou encore téléphonez au 02 775 75 75

- ➔ Nom :
- ➔ Prénom :
- ➔ Rue :
- ➔ N° : ➔ Bte : ➔ Code Postal :
- ➔ Localité :
- ➔ E-mail :

Le coin des enfants

Test : respectes-tu ton environnement ?

Sans en avoir l'air la majorité de tes gestes ont un impact sur notre environnement. Veux-tu savoir si tu es un éco-citoyen ? Rien de plus facile... entoure les réponses qui correspondent le mieux à tes habitudes actuelles et ensuite additionne les points.

Tu vas à l'école :

- à pied 3
- en transports en commun 3
- en voiture 1
- à vélo 3

Dans ton cartable, on trouve :

- une gourde 3
- une petite bouteille en plastique que tu réutilises plusieurs fois 2
- une boisson individuelle (canette, tétrabrick, ...) 1

Tu adores les biscuits, que demandes-tu quand tu fais les courses avec tes parents ?

- Tu veux absolument ceux dont l'emballage est amusant (avec tes héros favoris) 1
- Peu importe le biscuit, le plus gai, c'est le jeu ou le cadeau vendu avec le paquet 1
- Peu importe l'emballage ou les cadeaux, c'est le goût du biscuit qui compte 3

Que fais-tu de tes déchets à la maison ?

- Tu ne les tries pas 1
- Tu tries uniquement les papiers (sac jaune) 2
- Tu tries uniquement les déchets d'emballage (sac bleu) 2
- Tu tries les déchets d'emballage et les papiers 3

Ta brosse à dents

- est manuelle (c'est toi qui la « secoues » !!!) 3
- est électrique (est reliée à la prise de courant) 2
- fonctionne avec des piles 1

Pour te laver, le plus souvent,

- tu te laves au lavabo 3
- tu prends une douche 2
- tu prends un bain 1

Parmi ces trois boissons, quelle est celle que tu bois le plus souvent ?

- De l'eau du robinet 3
- De l'eau en bouteille 2
- Des sodas (Coca, Fanta, Sprite, Nestea, ...) 1

Résultats :

Tu as obtenu :

- Entre 7 et 11 points : tu as beaucoup de choses à améliorer
- Entre 12 et 16 points : tu es sur la bonne voie
- Entre 17 et 21 points : bravo, tu es sans conteste un éco-citoyen !

Comme tu l'as compris, les réponses qui rapportent le plus de points sont celles qui respectent le plus l'environnement. Aussi, si dorénavant, tu souhaites améliorer ton score, regarde quelles habitudes tu peux changer pour devenir alors un éco-citoyen !

En savoir plus :

Jouer pour mieux comprendre son empreinte écologique c'est amusant sur : <http://www.spiris.net/spiris/jeux/#empreinte>

Les «Fêtes des enfants» reprennent dans les parcs !

- Parc Seny : 14 et 15 juin (Anderlecht)
- Parc Astrid : 21 et 22 juin (Anderlecht)
- Parc Wolvendael : 7 et 8 septembre (Uccle)

Au programme de ces fêtes : animations et jeux, de 10H à 17H